

La Tribune des services de santé **FO**

n° 125
Déc. 2025

Conférence des groupements départementaux

Le Touquet-Paris-Plage
6 - 9 octobre 2025



Conférence des GD "Restons libres, unis et combatifs !"

Dossier
Le social et le médico-social
à bout de souffle
page 7

FO CDEF Gironde
Un syndicat au coeur
des combats
page 20



Mutuelle Nationale des Hospitaliers

Maîtrisez votre pouvoir d'achat et protégez vos proches

Quelle que soit la difficulté rencontrée, la MNH vous accompagne :

- ✓ en couvrant vos dépenses de santé
- ✓ en préservant vos revenus en cas d'arrêt de travail
- ✓ en protégeant financièrement vos proches en cas de décès

➤ Parlez-en à votre conseiller MNH !



3031 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Restons en contact !



mnh.fr

Une déclaration de guerre !

Après plusieurs semaines de discussions souvent houleuses à l'Assemblée nationale, le texte fixant les budgets 2026 de l'État et de la Sécurité sociale a finalement été transmis au Sénat sans avoir été voté par les députés. Une première qui ne laisse rien présager de bon ! Tous les députés que nous avons rencontrés lors de nos trois jours de mobilisation aux abords de l'Assemblée étaient convaincus que le budget 2026 serait imposé par ordonnance. Ce serait donc le texte initial, proposé et amendé uniquement par le gouvernement, qui serait mis en œuvre. Et ce budget d'austérité, même retouché à la marge, aura des répercussions catastrophiques pour les services publics et les personnels qui y travaillent.

Interpellé sur le budget et ses effets, un conseiller du Premier ministre nous a répondu : « *On aurait pu faire pire* ». Comment ne pas voir, dans cette situation, la volonté de l'exécutif de faire payer aux fonctionnaires, à la classe moyenne et aux malades, la facture du « *quoi qu'il en coûte* » ? Les Français mesureront très vite la portée de ce budget rétrograde : des services hospitaliers connaîtront de nouvelles fermetures, des maternités et des urgences en paieront immédiatement le prix, les promotions et avancements de grade risquent d'être gelés, aucune augmentation de salaire n'est prévue pour

2026, les grilles des catégories C, B et A resteront en l'état. Vingt mille postes sont déjà sur la sellette dans l'hospitalier, et des milliers d'autres dans la territoriale et la fonction publique de l'État !

Ces conséquences ne relèvent pas d'un prétendu « catastrophisme syndical », mais bien des projections établies par les professionnels du secteur. Ce budget constitue une véritable déclaration de guerre contre les services publics ! Une fois de plus, les agents publics sont stigmatisés et présentés comme un coût exorbitant pour l'État, ce qui justifierait, selon le gouvernement, de les réduire et d'en maîtriser la dépense.

Force Ouvrière ne se résignera pas et n'acceptera pas les choix de ce gouvernement ! Dès aujourd'hui, nous préparons la riposte. Des assemblées générales doivent être organisées partout. Nous proposons, dans le cadre de l'UIAFP-FO*, l'organisation d'un grand rassemblement à Paris et nous préparerons la grève !

Dans l'attente de nous retrouver en 2026, l'ensemble du secrétariat et du bureau fédéral s'associe à moi pour vous souhaiter, malgré tout, de très joyeuses fêtes de fin d'année !

*NdR : Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique Force Ouvrière (UIAFP-FO).



Didier BIRIG

Secrétaire général
de la Fédération FO SPS

Editoriaux

Didier BIRIG	3
Frédéric SOUILLLOT	4
Mobilisation	5
<i>Trois jours pour la Fonction Publique</i>	
Dossier	7
<i>Le social et le médico-social à bout de souffle</i>	
Conférence des GD	18
<i>"Restons libres, unis et combatifs !"</i>	
Un établissement en France	20
<i>Le CDEF de la Gironde</i>	
Femme militante	25
<i>Amandine ROUSSEAU</i>	



Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
153/155 rue de Rome 75017 Paris - www.fo-publics-sante.org - Directeur de publication : Didier BIRIG - Rédaction : Secrétariat Fédéral - Impression : FORM'ACTUEL
63450 St SATURNIN - sauf erreur d'impression. Diffusion : société EDITION TRIBUNE-PUBLIC & SANTE 153/155 rue de Rome 75017 Paris - Crédit photos : Fédération FO SPS
sauf mention spécifique - N° commission paritaire 1127 S 07061 - ISSN N°2999-4772
4^{ème} trimestre 2025



crédit photo : F. Blanc-FO

La Sécu : un héritage pour l'avenir

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général
de la Confédération FO

La branche maladie de la Sécurité sociale a entre autres pour mission la prise en charge des dépenses médicales et paramédicales engendrées par les soins. Cette prise en charge prend la forme soit de remboursements, soit de versements d'indemnités journalières en vue de compenser la perte de revenus subie par l'assuré du fait de sa maladie. De ce fait, l'essence même du système de l'assurance maladie en France est de soigner en fonction des besoins, indépendamment des ressources et des moyens dont chacun dispose.

Notre système de santé a été, à l'origine, fondé sur le principe de solidarité. Un héritage de notre combat, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, inscrit au onzième alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 qui dispose : « La Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé. »

Au fil du temps et du développement des systèmes d'assurance maladie obligatoires, cette garantie constitutionnelle s'est étendue à toute la population, sans distinction d'âge, d'état de santé, de niveau de revenus, d'éducation ou de résidence. Notre solidarité va encore plus loin en assurant que toute personne malade - peu importe son origine, sa situation administrative, sa nationalité, son âge - présente sur le territoire français a le droit d'être soignée.

L'accès aux soins est avant tout un enjeu de santé publique puisque l'accessibilité aux soins suppose que tout le monde se soigne mieux, ce qui s'inscrit d'ailleurs dans une démarche de prévention. C'est aussi un enjeu d'équité, parce qu'il est essentiel de

tout mettre en œuvre pour qu'indépendamment de son revenu ou de sa situation géographique, chacun puisse bénéficier d'une prise en charge de qualité.

C'est donc logiquement que l'accès aux soins constitue depuis longtemps la première des missions de l'Assurance maladie et de son réseau. Mais qu'en est-il aujourd'hui, quatre-vingts ans après ?

Le constat est alarmant : 87 % du pays est classé en désert médical avec 6 millions de Français qui n'ont pas de médecin traitant. L'accès aux soins suppose aujourd'hui d'avoir les moyens financiers de payer des dépassements d'honoraires, notamment dans des territoires quasi privés de certaines spécialités, sans même parler des généralistes. Ainsi, 40 % des personnes renoncent à se soigner pour des raisons financières, alors que le droit à la santé, garanti par l'État, doit permettre à toute personne malade de se faire soigner, indépendamment de sa situation financière.

Ces dernières décennies ont été marquées par une diminution des droits des assurés sociaux dont les dernières en date sont la hausse du ticket modérateur, le doublement des franchises médicales et de la participation forfaitaire ainsi que la baisse du plafond des indemnités journalières. Ce qui a pour conséquence le renoncement aux soins et un transfert de charges vers les organismes complémentaires. Quatre-vingts ans après la création de la Sécu, l'accès aux soins des Français reste l'un des défis majeurs de l'Assurance maladie avec des conséquences importantes pour la santé de chacune et chacun d'entre nous.

Trois jours pour la Fonction Publique

FO installe le débat social au cœur de la République

Pendant trois jours, du 17 au 19 novembre 2025, les Fédérations FO de la Fonction Publique ont dressé un chapiteau sur l'esplanade des Invalides, à deux pas des institutions de la République.

Une présence militante forte, visible et déterminée s'est exprimée alors que l'Assemblée nationale examinait les projets de loi de finances (PLF) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026.

Autour de Christian GROLIER, secrétaire général de la FGF-FO, et de Didier BIRIG, secrétaire général de la Fédération FO-SPS, les militantes et militants ont occupé le terrain sans relâche pour porter la voix des agents publics. Avec plus de 5 000 tracts diffusés, de nombreux échanges avec les députés et leurs collaborateurs, ainsi que plusieurs prises de parole de responsables syndicaux, tout a été mis en œuvre pour rendre les revendications impossibles à ignorer.

Cette mobilisation a d'ailleurs attiré l'attention de nombreux collaborateurs parlementaires, de journalistes de divers médias, mais aussi de plusieurs responsables politiques et députés : Sandrine ROUSSEAU, Jean-Luc MÉLENCHON, Manuel BOMPARD, Hadrien CLOUET, Sylvie FERRER, Antoine LÉAUMENT, Jérôme LEGAVRE,

Béranger CERNON, Paul VANNIER, Boris VALLAUD, Arthur DELAPORTE, Romain ESKENAZI, Clémentine AUTAIN, Emmanuel DUPLESSY, Eric WOERTH, ainsi que le président de la Commission des finances, Éric COQUEREL.

Plusieurs élus ont reconnu la gravité de la situation des agents publics et l'inquiétude que suscitent les PLF et PLFSS 2026, certains allant jusqu'à parler de « pires textes budgétaires depuis des années ».



La mobilisation a fait mouche ! Un député a même confié aux responsables FO : « ***Vos tracts étaient sur tous les bancs de l'Assemblée nationale !*** »

Trois jours de mobilisation, trois jours de vérité

Au fil des échanges avec les agents, les parlementaires et les médias, le constat s'imposait : l'austérité budgétaire continue d'étrangler la Fonction Publique, toutes filières confondues.

Depuis vingt-cinq ans, la même logique comptable sacrifie les services publics au nom de la maîtrise des dépenses.

FO Fonction publique alerte depuis des mois sur les conséquences sociales et humaines de cette politique, marquée par une perte de pouvoir d'achat de 31,5 % depuis 2000, par le gel répété du point d'indice et la suppression de la GIPA, par une baisse de 10 % du traitement en cas d'arrêt maladie, ainsi que

par le tassement des grilles indiciaires, la dévalorisation des qualifications et un déclassement généralisé des agents.

Face à cette spirale de paupérisation, FO réaffirme ses revendications :

- > une revalorisation immédiate de 10 % du point d'indice ;
- > son indexation sur l'inflation afin de garantir la préservation du pouvoir d'achat dans la durée ;
- > une refonte complète des grilles indiciaires ;
- > la suppression du jour de carence avec le maintien du traitement à 100 % en cas d'arrêt maladie.

Un signal fort à la veille d'un PLFSS catastrophique

Cette mobilisation a aussi été l'occasion, pour la Fédération FO-SPS, de dénoncer une nouvelle fois le contenu du PLFSS 2026 qui prolonge une politique de rigueur meurtrière pour l'hôpital public.

Le gouvernement annonce une hausse de seulement 1,6 % de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie). Autrement dit, des moyens en baisse, des soignants en moins, des services à bout de souffle. Selon FO, un tel niveau de financement équivaut à 20.000 postes d'infirmiers en moins.

Une pénurie méthodiquement organisée

Entre 2000 et 2023, 106.000 lits d'hospitalisation complète ont été fermés, soit une réduction de 23 % des capacités selon la Cour des

comptes. Si le rythme actuel se poursuit, ce sont 117.000 lits qui auront disparu en cette fin d'année 2025. Et pendant ce temps, la population augmente de près de 8 millions de personnes et vieillit : la part des plus de 65 ans est passée de 16 % à 21,8 %, celle des plus de 75 ans de 7,2 % à 10,7 %.

Plus de malades, moins de lits, moins de médecins : la saturation générale

La médecine de ville n'est pas épargnée. En treize ans, la France a perdu 1416 médecins généralistes. Six millions de Français n'ont plus de médecin traitant, dont 600.000 atteints d'une affection de longue durée (ALD). Résultat : les urgences débordent, les services saturent, les délais explosent et les soignants s'épuisent.

« Et pourtant, tout le monde le savait ! »

Mais rien ne change. Les PLFSS s'enchaînent, les fermetures continuent, les déficits s'aggravent et la colère monte.

FO refuse la logique comptable qui détruit l'hôpital public



17, 18 et 19 novembre 2025 :
FO face aux Invalides,
face à l'austérité !

La Fédération FO-SPS l'affirme haut et fort : « *La santé n'est pas une variable d'ajustement* ».

Pour toutes ces raisons, FO refuse l'insuffisance du niveau du PLFSS et de l'ONDAM sanitaire et médico-social telle que présentée dans le projet 2026, les fermetures de lits et les suppressions de postes et la logique budgétaire qui remplace la logique de soin.

FO : la force de celles et ceux qui servent la République

Ces trois jours aux Invalides ont été bien plus qu'une action symbolique : un cri d'alarme collectif, un rappel à la République de ses propres devoirs.

Agents hospitaliers, territoriaux et de l'État, tous ont fait cause commune sous la bannière FO pour défendre le droit à des services publics de qualité, accessibles à toutes et tous. « *Nous ne demandons pas la lune, nous demandons le respect !* », a rappelé Didier BIRIG, soulignant que le service public, c'est le visage de la République au quotidien. Pour FO, la santé publique et la Fonction publique doivent redevenir une priorité nationale.

À l'heure où le gouvernement s'enferme dans une politique de restriction, FO en appelle à un sursaut collectif. Il n'y aura pas d'État fort sans service public fort, pas d'hôpital digne sans financement à la hauteur, pas de cohésion sociale sans respect des agents publics.

Pour FO, la Fonction publique et ses agents doivent être financés, renforcés et respectés.

La santé publique doit être une priorité nationale !



Le social et le médico-social à bout de souffle

FO alerte sur un secteur en état d'urgence

Réunis à Paris le 23 octobre 2025 au siège de la Fédération FO SPS, les représentants FO des personnels socio-éducatifs ont dressé un état des lieux préoccupant du secteur, marqué par l'austérité budgétaire, la déstabilisation des diplômes du travail social et la perte d'attractivité des métiers. Un compte rendu riche en analyses, propositions et revendications syndicales.

PLFSS 2026 : un budget d'austérité sous couvert de réformes

Les travaux de la Commission nationale s'ouvrent sur l'analyse du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2026, présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025. Le gouvernement affiche trois objectifs : financer les priorités stratégiques, préserver le modèle social et restaurer les marges de manœuvre budgétaires. Ces annonces sont accueillies avec scepticisme. Le déficit public, censé être ramené à

4,7 % du PIB en 2026, repose sur une croissance estimée à 1 %, jugée irréaliste.

Le projet prévoit de fortes coupes dans les dépenses publiques : rationalisation des dispositifs d'insertion, non-remplacement des départs à la retraite et maintien du gel du point d'indice. Les hausses de crédits profiteront principalement à la Défense, à la Transition écologique et à la charge de la Dette, tandis que les Services publics de Santé et du Social verront leurs moyens stagner.

Les collectivités territoriales, déjà fragilisées, ne bénéficieront que d'une augmentation marginale de leurs enveloppes.

Côté recettes, l'État table sur 6,5 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires, issus de taxes sur le patrimoine financier, de la prolongation de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus et du gel du barème de l'impôt sur le revenu. La Fédération FO-SPS souligne le déséquilibre : « *On renforce les contrôles sur la fraude sociale alors que la fraude fiscale continue de prospérer.* »

Situation de la Sécurité sociale : des chiffres sans vision

Le déficit de la Sécurité sociale, déjà important, devrait atteindre 17,5 milliards d'euros en 2026, avec un retour hypothétique à l'équilibre en 2029. Les branches maladie et vieillesse sont particulièrement ciblées : revalorisations différées, économies sur les retraites et participation accrue des organismes complémentaires.

L'ONDAM hospitalier est limité à +2,4 %, soit un taux réel inférieur à 1,6 % compte tenu de l'inflation. La Fédération FO-SPS alerte : « *Il est illusoire d'espérer une amélioration des conditions de travail dans ce contexte.* »

La Fédération réaffirme sa **vigilance face à un budget qui transforme la Sécurité sociale en simple outil de régulation comptable**. Le gel du point d'indice, la raréfaction des promotions et l'érosion du pouvoir d'achat creusent le fossé entre discours politiques et réalité des agents publics.

Une branche autonomie structurellement déficitaire

Malgré ces ajustements budgétaires, la branche autonomie reste déficitaire de 1,7 milliard d'euros. Le gouvernement tente de rassurer en évoquant une « stabilisation à venir », mais ce déficit chronique témoigne du sous-financement durable des politiques du grand âge et du handicap. Les transferts de charges vers les départements, la hausse des dépenses contraintes et la faible croissance des recettes rendent cette stabilisation très hypothétique. En réalité, la branche autonomie est maintenue sous perfusion, tandis que les besoins explosent avec le vieillissement et la progression des situations de handicap.

Cette situation résulte d'un déséquilibre structurel : d'un côté, des besoins humains croissants, de l'autre, une logique budgétaire figée. Les politiques d'autonomie, censées renforcer la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées, sont en réalité financées à moyens constants.

Le constat alarmant du terrain : les ESMS publics au bord de la rupture

(cf. "spécial ESMS" page 16)

Une enquête conduite en 2024 dresse un tableau accablant : 60 % des établissements publics du handicap sont en déficit, contre 44 % un an plus tôt. Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM), pourtant essentiels, voient leur équilibre budgétaire s'effondrer ; 72 % d'entre eux sont déficitaires.

La trésorerie des établissements s'épuise : moins de 83 jours de réserve pour la moitié des structures autonomes, les délais de



paiement aux fournisseurs s'allongent au-delà du raisonnable et les investissements sont gelés. Certains établissements en arrivent même à différer des achats de matériel de base ou à suspendre des projets de mise aux normes.

Les causes de cette crise sont clairement identifiées :

- Insuffisance de compensation des revalorisations salariales, notamment du Ségur de la santé, dont une partie des personnels du médico-social reste exclue ;
- Impact massif de l'inflation sur les charges (énergie, alimentation, transports) ;
- Hausse des cotisations retraite des employeurs publics (+13 points en quatre ans) ;
- Désavantage concurrentiel des établissements publics face au secteur privé, dont les marges d'autofinancement sont plus souples.

Ces constats contredisent le discours gouvernemental sur la « transformation de l'offre » et révèlent une réalité d'appauvrissement : les établissements publics ne peuvent plus remplir leurs missions de service public, malgré une activité supérieure à 95 %.

Les représentants FO-SPS dénoncent un pilotage à vue : « On ne finance plus les besoins, on finance des indicateurs. Derrière les chiffres, il y a des équipes à bout, des accompagnements dégradés, et des usagers laissés pour compte. »

Un modèle sous tension

Dans plusieurs territoires, des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ont dû fusionner pour survivre financièrement, perdant au passage leur identité et leur ancrage local. Ces regroupements, présentés comme des mutualisations « efficaces », ont souvent conduit à des pertes de repères professionnels et à des difficultés de gouvernance accrues.

Les directions d'établissements, contraintes de faire des arbitrages impossibles entre continuité de service et équilibre budgétaire, témoignent d'une pression administrative grandissante. Les retards de financement des agences régionales de santé et les exigences de reporting aggravent la charge de travail des cadres.

Sur le terrain, les équipes éducatives, soignantes et administratives affrontent une triple peine : manque d'effectifs, perte de sens

et absence de reconnaissance. Les témoignages évoquent des conditions de travail indignes, des arrêts maladie en hausse, et des difficultés à recruter ou à fidéliser les personnels qualifiés.

Une politique de l'affichage

Pour FO, le PLFSS 2026 repose sur une logique d'affichage, sans stratégie de long terme. Le gouvernement annonce des mesures symboliques : création de quelques milliers de postes dans les EHPAD, financement de fauteuils roulants, aides ponctuelles sans répondre au cœur du problème : le manque de financement des établissements publics et la non-revalorisation des métiers.

Les représentants de la Fédération FO SPS dénoncent la déconnexion entre les annonces et la réalité : « *Derrière les slogans sur la modernisation et la simplification, ce sont toujours les mêmes qui payent : les agents, les familles et les usagers.* »

La Commission nationale conclut cette première partie des travaux en réaffirmant la position constante de FO-SPS : **aucune réforme durable du social et du médico-social ne sera possible sans un plan massif de revalorisation salariale, une révision du financement des établissements publics et un réinvestissement national dans la branche autonomie.**

Sérafin-PH : la tarification à l'acte étendue au social et au médico-social

La réforme Sérafin-PH (Services et Établissements : Réforme de la Tarification pour les Personnes Handicapées) cristallise les inquiétudes du secteur. Conçue pour « moderniser » la tarification, elle introduit une logique d'actes codifiés directement inspirée de la tarification à l'activité (T2A) hospitalière.

La Fédération FO-SPS y voit une menace directe pour la qualité de l'accompagnement : « *On standardise la répartition des financements sans créer un euro supplémentaire.* »

L'enveloppe budgétaire demeure fermée ; les établissements seront contraints de produire des grilles d'activité sans moyens humains accrus, dans une démarche essentiellement comptable.

Les participants dénoncent une réforme bureaucratique, éloignée des réalités du terrain : elle risque d'accroître la charge administrative, de réduire encore le temps consacré aux usagers et de fragiliser les équipes déjà sous pression. La Fédération FO SPS redoute un glissement du médico-social vers une logique de rentabilité, au détriment du sens même de l'accompagnement : « *Si le social devient une industrie de l'acte, c'est toute la société qui s'appauvrit.* »

Sérafin-PH : entre standardisation, perte d'autonomie et risque de libéralisation

La critique majeure formulée par la Fédération FO-SPS porte sur le cœur du dispositif. Les principes de Sérafin-PH (nomenclatures uniformes, tarification nationale, pilotage centralisé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (Athi)) risquent de placer les gestionnaires publics sous une tutelle technocratique, réduisant leur liberté d'organisation et leur capacité d'adaptation aux besoins des publics.

Cette réforme promeut une logique de « performance » et de « mesure » des besoins, dans la droite ligne du new public management. Déjà appliquée à l'hôpital avec la T2A, cette approche a conduit à une détérioration des conditions de travail, une perte de sens et une baisse de la qualité du service rendu.

Le risque est double :

- Une standardisation excessive des prestations, qui ne tient plus compte de la singularité des situations et des projets de vie des personnes accompagnées ;
- Et l'ouverture progressive du champ médico-social à la concurrence, notamment par la création de nouveaux marchés autour des « prestations autonomie » ou des services assurantiels mutualistes.

Cette logique de financiarisation et d'évaluation chiffrée des besoins met à mal le principe de solidarité qui fonde historiquement l'action médico-sociale en France. Elle prépare, selon FO, l'émergence d'un système à deux vitesses, où seules les structures solvables ou privées



pourront maintenir un accompagnement de qualité, tandis que les établissements publics verront leurs missions sociales et éducatives dénaturées. « On doit cocher des cases pour dire que c'est fait mais on ne nous demande pas si c'est bien fait ».

Les représentants FO rappellent que les établissements publics, déjà asphyxiés budgétairement, ne disposent ni des outils ni des effectifs nécessaires pour absorber de telles contraintes supplémentaires. L'un d'eux résume la crainte partagée : « On nous parle d'équité territoriale, mais en réalité, on programme une concurrence entre établissements publics, associations et opérateurs privés. C'est la solidarité nationale qui recule. »

Réforme des diplômes du travail social : standardisation, perte de sens et inquiétudes professionnelles

La publication au Journal officiel du 14 octobre 2025 des cinq arrêtés réformant les diplômes d'État du travail social (assis-

tant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé et conseiller en économie sociale familiale) marque un tournant majeur et contesté pour toute la filière. Ces textes, qui entreront en vigueur à la rentrée 2026 (2027 pour le DECESF), prétendent renforcer l'attractivité et la lisibilité des formations tout en facilitant les passerelles entre métiers. En réalité, ils traduisent une logique de standardisation et de rationalisation des parcours, au détriment de la spécificité et de la richesse du travail social français.

Désormais, chaque diplôme est structuré autour de quatre blocs de compétences, dont trois sont communs à l'ensemble des formations. Ce modèle unifié, présenté comme un gage de simplification, ouvre la voie à un diplôme unique du travail social, affaiblissant les identités professionnelles et les repères déontologiques propres à chaque métier.

La Fédération FO-SPS dénonce une uniformisation qui transforme des formations profession-

nalisantes et incarnées en un dispositif modulaire et interchangeable, où la logique d'« employabilité » supplante celle de qualification.

La Commission, avec la Fédération, redoute une dégradation du contenu pédagogique : la suppression du mémoire de fin d'études, remplacé par une simple « épreuve conclusive », rompt avec la tradition universitaire et la dimension réflexive du travail social. Cette décision traduit une orientation politique claire : produire des techniciens de l'action sociale rapidement opérationnels, plutôt que des praticiens capables d'analyse critique et d'innovation.

Les possibilités accrues d'allègement et d'individualisation des parcours renforcent ces marchés de l'emploi plutôt qu'aux exigences du service public. La possibilité de morceler les stages accentue cette perte de cohérence, transformant l'apprentissage en une succession de validations techniques, détachées du sens global de l'accompagnement humain.



**6 000 000,
c'est un
joli chiffre.
Pas un numéro.**



À l'aube de nos 65 ans, nous avons franchi le cap des 6 millions de sociétaires. C'est à Nolwenn S., notre nouveau sociétaire, que nous le devons. Merci à lui, mais aussi à nos 5 999 999 autres sociétaires d'avoir choisi la Macif : un modèle sans actionnaires, avec des prix justes et un service client toujours à vos côtés. Pour nous, vous ne serez jamais un simple numéro.



La Macif,
c'est **vous.**



* Étude OpinionWay - 1005 répondants - Janvier 2024 - Catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Pour FO, la réforme s'inscrit dans une logique managériale, centrée sur la performance et la flexibilité, dans la continuité du new public management appliqué au secteur public depuis deux décennies.

En conclusion, la Fédération FO-SPS alerte : « *Sous couvert d'attractivité et de simplification, cette réforme porte un coup à la culture professionnelle du travail social. En effaçant les frontières entre métiers et en réduisant*



Force Ouvrière, au travers de la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO (FNAS FO), a voté contre ces arrêtés lors de la Commission professionnelle consultative du 2 juillet 2025, dénonçant une réforme idéologique, soutenue par les organisations patronales et certains syndicats favorables à la dérégulation. Pour FO, il s'agit d'une attaque frontale contre la valeur nationale des diplômes d'État et contre la reconnaissance statutaire et salariale des professions socio-éducatives. Derrière l'argument de la modernisation se cache une volonté d'adapter la formation à un marché du travail flexible, où les conventions collectives à critères classants remplaceront la reconnaissance des qualifications.

FO revendique au contraire le maintien des spécificités de chaque diplôme, le retour à des référentiels exigeants garantissant un haut niveau de qualification, le renforcement de la formation initiale et continue, et la revalorisation salariale des personnels éducatifs et sociaux.

la place de la réflexion et de la déontologie, elle met en péril la qualité de l'accompagnement et l'identité des professionnels. FO continuera de défendre la qualification, la reconnaissance et la spécificité des métiers du social contre une logique purement gestionnaire et marchande. »

Revendications par corps de métier : reconnaissance et équité statutaire

Les débats de la Commission nationale confirment la volonté unanime de Force Ouvrière d'obtenir une réévaluation globale des carrières et des statuts dans la filière socio-éducative. Chaque profession a été examinée, afin d'actualiser les revendications en cohérence avec les niveaux de formation, les responsabilités exercées et les comparaisons inter-filières.

Éducateur Technique Spécialisé, Éducateur de Jeunes Enfants, Assistant Socio-Éducatif, Conseiller en Économie Sociale et Familiale. La dernière évaluation des grilles est manifeste-

ment minorée. La Commission réclame que ces grades soient reclassés dans les nouvelles grilles A type (Infirmier en Soins Généraux) avec une révision à la hausse du nombre d'échelons. En repoussant l'âge légal, il est normal de revoir les grilles sous peine que les salariés stagnent pendant plusieurs années au maximum de la grille. Ces professions demandent plus de titularisation (le statut doit être la norme), la fin de contrats précaires afin d'éviter la fuite des professionnels, le turn over et permettre plus d'attractivité.

Moniteurs d'atelier : la reconnaissance statutaire. Les discussions se concentrent ensuite sur la situation des moniteurs d'atelier ou des faisant fonctions de MA. Dans les ESAT cette profession est emblématique. La Fédération FO-SPS revendique depuis longtemps la création d'un corps à part entière, assorti d'une intégration immédiate en catégorie B. Aujourd'hui, les agents ayant le grade de moniteurs d'atelier sont cantonnés à un cadre d'extinction, sans perspectives de carrière ; les faisant fonction de MA sont intégrés dans la filière ouvrière ne leur permettant pas d'être reconnus statutairement, quand ce ne sont pas des contractuels.

La Commission rappelle que leur nombre, déjà inférieur à 400 en 2014, a encore diminué. « *Douze ans plus tard, combien en reste-t-il ? Peut-être deux cents, tout au plus.* » La Fédération FO SPS considère qu'un reclassement collectif en catégorie B serait peu coûteux et hautement symbolique pour la reconnaissance des métiers manuels et éducatifs. Cette revendication est d'autant plus légitime qu'elle est reconnue, niveau baccalauréat, par France Travail !



Cette revendication s'accompagne d'une dénonciation de la dévalorisation du métier : absence de formation spécifique, recrutement sans exigence d'expérience, grille indiciaire obsolète. Dans ces conditions et pour ces motifs, la commission avec la Fédération FO SPS appelle à une « restauration » du grade de moniteur d'atelier dans la FPH et sa requalification statutaire.

Moniteurs-éducateurs (ME). Les représentants réaffirment la nécessité d'un reclassement sur les grilles B2-B3 (aujourd'hui les ME étant positionnés B1 et B2). Cette exigence est jugée par la Commission réaliste et cohérente avec la formation actuelle (2.000 heures de formation théorique et pratique depuis la réingénierie actée par le décret et l'arrêté du 5 juillet 2024). Si certains militent pour une intégration en catégorie A, la majorité considère qu'une revendication immédiate sur la B2-B3 est plus crédible à court terme. La Fédération FO-SPS rappelle ses revendications historiques de début de grilles de rémunération : 120 % du SMIC pour la catégorie C, 140 % pour la B et 160 % pour la A.

AMP (aides médico-psychologiques), AES (accompagnants éducatifs et sociaux) et animateurs.

La revendication centrale demeure leur intégration en catégorie B, avec maintien de la prime de 10 % et de la catégorie active, à l'image des aides-soignants et auxiliaires de puériculture. Ces métiers constituent la majorité des effectifs du médico-social et restent pourtant sous-valorisés malgré leur rôle essentiel dans la continuité de l'accompagnement.

Par ailleurs, les AMP et AES ont souvent les missions d'aides-soignants dans les établissements relevant de la Fonction Publique Hospitalière. « Ils sont le cœur du secteur. Tant qu'ils resteront en catégorie C, le message envoyé sera celui du mépris. »

EAPA (éducateurs en activité physique adaptée). La Fédération FO-SPS est la première organisation syndicale à revendiquer la création d'un corps spécifique, classé en catégorie A, sur les grilles des infirmiers. Ces professionnels, titulaires d'une licence ou d'un master, doivent voir leur qualification reconnue à sa juste hauteur. Un groupe de travail spécifique a été constitué au sein de la Fédération FO SPS pour suivre ce dossier. FO a enfin obtenu un premier groupe de travail à ce sujet auprès du Ministère et compte bien défendre l'intégration pleine et entière des EAPA dans la FPH comme un grade à part entière.

Psychologues hospitaliers. La Commission rappelle son opposition à toute évaluation par un supérieur non-psychologue. L'évaluation ne peut être que de nature administrative, exercée par la direction, sans jugement sur les pratiques thérapeutiques. FO dénonce la précarisation croissante du métier : plus de 48 % de contractuels dans certains établissements, des postes vacants non remplacés et une absence de revalorisation malgré la crise du soin psychique. « Ce n'est pas en remboursant huit séances par la Sécurité sociale qu'on soigne une société en souffrance. »

La Fédération se félicite que la DGOS semble enfin prendre conscience de l'ensemble des revendications des psychologues que FO porte depuis des années sur les questions salariales, de titularisations, d'évaluation ou encore sur les problématiques de respect de la fonction FIR (formation d'information et de recherche).

Cadres Socio-Éducatifs. La commission dénonce l'écart entre le traitement des Cadres Socio-Éducatifs comparé à celui de l'encadrement soignant et exige une mise à niveau de leurs grilles salariales sur celles de leurs homologues du sanitaire.

Ratios promus/ promouvables et inégalités persistantes

La question des ratios d'avancement illustre les blocages structurels de la Fonction Publique Hospitalière. Les taux de promotion ont été publiés tardivement après avoir failli être purement gelés. Même rétablis, ils demeurent très faibles : les psychologues, par exemple, dont le taux actuel est de seulement 8 % (qui plus est dans des établissements où se comptent sur les



doigts d'une main les titulaires de ce grade), sont tout simplement empêchés de « dérouler » leur carrière, faute de promotions au Hors Classe.

Cette situation nourrit un profond sentiment d'injustice : les agents hospitaliers sont perçus comme la « troisième fonction publique », dépendante et sous-financée. La Commission avec la Fédération FO-SPS dénonce un système de ratios piloté par Bercy, sans prise en compte des besoins réels ni des efforts professionnels.



Extension du CTI à tous les agents du secteur social et médico-social

La Commission réaffirme la revendication centrale de la Fédération FO SPS : l'extension du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) à l'ensemble des agents du secteur social et médico-social public. Cette mesure de justice, longtemps différée, doit reconnaître le principe d'égalité entre métiers exerçant auprès des mêmes publics. « Travailler dans un EHPAD ou dans un IME, c'est toujours servir la même cause : l'accompagnement humain. La reconnaissance doit être la même. »

La Fédération FO-SPS rappelle avoir été la seule organisation siégeant au Conseil supérieur de la Fonction Publique

Hospitalière à exiger, depuis 2021, la négociation sur l'intégration de toutes les professions socio-éducatives dans le dispositif. La Fédération FO SPS demande également que les personnels des établissements non rattachés à un hôpital bénéficient du même traitement.



Contractuels et statut de la fonction publique

La montée du recours aux contractuels est dénoncée comme une stratégie de dérégulation silencieuse. Dans certains établissements, plus de la moitié des agents socio-éducatifs sont recrutés en CDD ou CDI, sans déroulement de carrière ni garantie de rémunération. La Fédération FO-SPS y voit une atteinte directe au statut de la fonction publique, fondé sur la neutralité, la continuité et la qualification des agents.

La Fédération demande l'organisation de concours réservés pour résorber le « stock » de contractuels ainsi que des concours réguliers pour les nou-

velles générations. « *Le CDI n'est pas une sécurité. Seul le statut protège les agents et garantit la qualité du service public.* »

Conditions de travail, violences et souffrance au travail

Les témoignages recueillis décrivent une détérioration alarmante des conditions de travail. Les agressions, verbales ou physiques, se multiplient dans les structures accueillant des publics fragiles. Des agents se présentent avec des côtes cassées, des dents fracturées, ou en état de stress post-traumatique. Les reconnaissances des maladies professionnelles ou contractées en service et les accidents de service sont souvent rejetés par les directions. Le médico-social pallie les manques de lits en psychiatrie sans avoir les moyens humains ou les moyens matériels pour une prise en charge sécurisante pour tous. C'est pour cette raison que FO revendique la réouverture immédiate de tous les lits fermés en psychiatrie depuis des années.

Depuis 2020, la dépression liée au travail peut être reconnue comme maladie contractée en service, à condition d'un taux d'invalidité d'au moins 25 %. La Fédération FO-SPS demande l'abaissement de ce seuil et la reconnaissance du burnout comme pathologie professionnelle à part entière.

Les violences institutionnelles, la surcharge administrative, les glissements de tâches, l'embauche d'agents non diplômés, l'absence de remplacement et le manque de soutien technique alimentent la souffrance des équipes. « *On demande toujours plus avec toujours moins. Ce n'est plus un métier d'accompa-*

gnement, c'est une course d'obstacles ! »

Pour certains, leurs missions ont été largement dévoyées et traduisent le mal-être des professionnels du social : « *Je suis videuse de lit, et non-assistance sociale* ».

Attractivité : un défi majeur pour la survie du secteur

La commission dénonce une attractivité du travail social au plus bas. Les écoles de formation peinent à recruter via Parcoursup, les étudiants abandonnent en cours de cursus et les tuteurs refusent d'encadrer faute de temps. Les conditions salariales et la pénibilité du travail dissuadent les vocations. Les personnels expérimentés quittent la fonction publique, épuisés, parfois remplacés par des intérimaires ou des prestataires privés.

En 2025, la DREES fait le même constat : un AMP (AES) sur deux quitte la profession après 7 ans d'exercice, pour les Éducateurs, c'est au bout de 9 ans que la moitié a quitté le métier ! Parallèlement, elle constate que plus de 50 % des établissements peinent à embaucher des professionnels du social, en particulier des ASE et CESF, faute de candidats !

Le constat est donc unanime : la crise du recrutement n'est pas due au désengagement des jeunes, mais à la dégradation des conditions de travail. Ils refusent des emplois indignes et aspirent à un travail utile et correctement rémunéré.

La Fédération FO-SPS alerte : sans plan massif de revalorisation, c'est toute la chaîne de l'accompagnement qui menace de s'effondrer. « *Le social, c'est le ciment de la République. Si on le fragilise, c'est tout l'édifice qui se fissure.* »

Formation continue et accès à la formation

Les participants constatent une pénurie d'offres de formation continue pertinentes pour les métiers éducatifs. Formations juridiques, analyse de la pratique, accompagnement du handicap, protection de l'enfance ou psychiatrie : les besoins sont nombreux, mais les moyens quasi inexistantes. La charge de travail empêche les départs en formation, les établissements refusent de remplacer les absents et les coûts restent prohibitifs.

La Fédération FO-SPS appelle à une mobilisation collective via les représentants régionaux siégeant à l'ANFH : « *C'est en région qu'il faut agir ; faites remonter les besoins de formation pour qu'ils soient inscrits dans les plans d'action régionaux.* » La Fédération FO SPS revendique par ailleurs le remplacement systématique des agents en formation et un droit à la formation opposable pour tous les métiers du social.

Problématiques spécifiques à la psychiatrie et coordination des métiers

La psychiatrie concentre de nombreuses difficultés : désinstitutionnalisation accélérée, fermeture de lits, manque de professionnels formés. Les éducateurs spécialisés peinent à trouver leur place au sein des équipes de soins, souvent dominées par une approche exclusivement médicale. « *La politique actuelle préfère former les infirmiers à des compétences éducatives plutôt que de reconnaître celles des éducateurs déjà en poste.* »

Avec les fermetures de lits massives en psychiatrie ces dernières années, les usagers atteints de troubles psychiques sévères sont accueillis dans les établissements du social ou

du médico-social sans prise en charge adaptée avec des personnels non formés à ces types de pathologies.

La Fédération FO-SPS dénonce cette confusion des rôles et le transfert insidieux de tâches. De plus, les glissements fonctionnels se multiplient : coordination, gestion de planning, référents d'usagers, sans compensation ni reconnaissance. Le syndicat exige la création de grades de coordination clairement définis, assortis de primes spécifiques, afin d'éviter ces dérives.

Clôture et perspectives syndicales

La séance se conclut sur un constat partagé : la filière socio-éducative est à la croisée des chemins. Entre la pression budgétaire, les réformes non concertées et la perte de sens, les personnels du social et du médico-social incarnent la fracture du service public.

La Fédération FO-SPS réaffirme sa ligne d'action : défense du statut, lutte contre la précarisation, revalorisation salariale et reconnaissance de la spécificité de chaque métier. Les travaux de la Commission nationale nourriront une synthèse fédérale qui servira de base revendicative pour les futures négociations nationales. « *Rien n'est jamais donné. Tout se conquiert, métier par métier, grade par grade.* »

Synthèse et perspectives FO

En conclusion, la Fédération FO des Services Publics et de Santé rappelle ses priorités pour 2026 :

➡ Défendre un financement juste et pérenne du secteur social et médico-social dans le cadre du PLFSS.

➡ Obtenir la reconnaissance statutaire et salariale de l'ensemble des métiers so-

cio-éducatifs, du moniteur d'atelier au cadre socio-éducatif.

→ Étendre le CTI à tous les agents publics du social et du médico-social, quel que soit leur établissement.

→ Refuser la contractualisation de masse et exiger l'ouverture de concours réguliers.

→ Garantir la sécurité et la santé au travail, en reconnaissant le burnout et les troubles

psychiques comme maladies professionnelles.

→ Renforcer l'accès à la formation continue, à la mobilité et à la carrière.

→ Promouvoir une véritable politique de service public du soin, du lien et de l'accompagnement.

La Commission nationale conclut sur un message d'unité et de détermination : « La Fédération FO-SPS restera la voix de ceux qui ne renoncent pas. Nous continuerons à porter la parole des personnels du social et du médico-social, avec constance, lucidité et combativité. »

LE pilier du social sous pression permanente

Au cœur du service public social et médico-social, les ESMS (ou ESSMS) assurent chaque jour l'accompagnement des personnes les plus vulnérables : enfants en danger, adultes handicapés, personnes âgées dépendantes, familles en grande précarité. Ces structures sont indispensables au fonctionnement de la solidarité nationale. Pourtant, elles subissent de plein fouet les politiques d'austérité, la pénurie de professionnels et la montée de la précarisation des missions. Pour la Fédération FO SPS, comprendre leur rôle et leur organisation est essentiel pour mieux défendre les agents qui les font vivre.

Ce que sont réellement les ESMS

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux, ou ESMS, sont chargés d'accueillir, d'accompagner ou de soutenir des publics fragiles. Ils interviennent dans leurs propres locaux ou en milieu ordinaire, parfois directement au domicile. Leur action vise des mineurs

en danger, des personnes handicapées, des personnes âgées, des adultes souffrant de maladies chroniques ou en situation d'exclusion. Contrairement aux hôpitaux ou cliniques, les ESMS relèvent du Code de l'action sociale et des familles et de missions éducatives, sociales, thérapeutiques ou d'insertion.

Fonctionnement : un cadre public, mais des moyens contraints

L'ouverture d'un ESMS est soumise à autorisation. Leur financement provient de l'assurance maladie, des départements ou de l'État. Selon l'origine des fonds, le pilotage dépend des ARS, des conseils départementaux ou du préfet de région. Ces structures remplissent donc une mission d'utilité publique, même lorsqu'elles sont gérées par des associations privées à but non lucratif.

Mais depuis des années, les agents dénoncent un paradoxe : les ESMS sont censés porter une politique de solidarité, tout en subissant une logique budgétaire qui les fragilise. Les restrictions de moyens, les contrôles renforcés, la multiplication des normes et l'incapacité chronique de l'État à financer correctement les besoins minent leur fonctionnement.

Évaluation : un outil d'amélioration qui ne doit pas devenir un instrument de pression

Depuis 2002, les ESMS doivent procéder à des évaluations régulières de leurs activités. Depuis 2019, la Haute Autorité de santé pilote une nouvelle procédure nationale censée renforcer la qualité des accompagnements. Pour la Fédération FO SPS, cette



démarche ne doit ni se transformer en inspection déguisée ni servir de prétexte à réduire les moyens ou à imposer des modèles standardisés déconnectés du terrain : pour FO, l'évaluation doit viser l'amélioration des pratiques, pas la rationalisation comptable.

Un maillage national essentiel

Les ESMS représentent environ 40.000 structures en France. Cette diversité reflète l'ampleur du champ médico-social et la nécessité de proposer des réponses adaptées aux besoins de chacun. Les missions fixées par le Code de l'action sociale et des familles couvrent :

- la prévention des risques sociaux,
- la protection administrative et judiciaire,
- les actions éducatives, médico-éducatives ou thérapeutiques,
- l'insertion sociale et professionnelle,
- l'assistance dans les actes de la vie,
- le développement social, culturel ou sportif.

Derrière ces missions, ce sont des milliers d'agents qui assurent quotidiennement la continuité du service public malgré la pénurie d'effectifs, les glissements de tâches et l'absence de reconnaissance salariale.

Une organisation structurée en trois grands blocs

1. La prévention et l'accompagnement précoce. Les structures comme les CAMSP, les CMPP ou les CLIS interviennent

dès la petite enfance pour dépister, accompagner et prévenir des situations de handicap ou de difficultés psychologiques. Pour la Fédération FO SPS, ces dispositifs sont essentiels, mais sous-dotés, alors qu'ils permettent souvent d'éviter des prises en charge plus lourdes.

2. L'accompagnement en milieu ordinaire. Les services de type SESSAD, SAVS, SAMSAH, SAAD ou SSIAD interviennent à domicile, à l'école, dans les lieux de vie. Ils favorisent l'inclusion, soutiennent les familles et permettent le maintien à domicile. Pourtant, les équipes sont confrontées à des charges de travail croissantes, des déplacements non compensés et des effectifs en tension permanente.

3. L'accompagnement en structure. C'est la partie la plus visible du secteur, allant de la protection de l'enfance aux EHPAD en passant par les établissements pour enfants ou adultes handicapés :

- MECS, AED, AEMO pour la protection de l'enfance ;
- CAE, CEF, CER, FAE pour la Protection judiciaire de la jeunesse ;
- IME, ITEP, IEM, MAS, FAM, foyers de vie pour les enfants et adultes handicapés ;
- EHPAD, EHPA, résidences autonomie, SPASAD, SSIAD pour les personnes âgées ;
- CHR, CAARUD, CSAPA, LHSS pour les personnes en grande précarité ou souffrant d'addictions.

Partout, le constat est le même : surcharge de travail, manque de personnels formés, rémunérations insuffisantes, injonctions contradictoires, absence de moyens humains pour ab-

sorber des publics toujours plus lourds. La Fédération FO SPS alerte sur une spirale dangereuse : quand les ESMS s'essouffent, c'est tout le principe même de solidarité qui recule.

Un secteur indispensable mais en souffrance

Les ESMS constituent un maillage irremplaçable. Sans eux, la protection de l'enfance, l'accompagnement du handicap, le maintien à domicile ou la prise en charge des personnes âgées dépendantes seraient tout simplement impossibles. Pourtant, leur fragilisation actuelle s'intensifie : sous-financement récurrent, difficulté de recrutement, contrats précaires, explosion des violences envers les personnels, postes vacants et non-remplacement systématique par des professionnels formés.

Pour FO, la défense des ESMS passe par :

- des financements à la hauteur des besoins réels,
- la revalorisation de tous les métiers du social et du médico-social,
- l'amélioration urgente des conditions de travail,
- la lutte contre la contractualisation massive,
- la reconnaissance pleine et entière des qualifications et des statuts.

Les ESMS sont un pilier du service public, un maillon essentiel du « vivre ensemble ». Ils ne peuvent pas fonctionner à flux tendu, sans moyens, sans reconnaissance et sans politiques ambitieuses. Défendre les ESMS, c'est défendre la dignité des publics accompagnés et les droits des agents qui assurent, assument et portent ce travail essentiel.

« Restons libres, unis et combatifs ! »

L'équipe organisatrice
de la conférence



Le Touquet, octobre 2025. Sous de vifs applaudissements, le Secrétaire général de la Fédération FO des Services Publics et de Santé, Didier BIRIG, a ouvert la Conférence des Groupements Départementaux (GD) au palais des congrès du Touquet, marquant le temps fort de ce mi-mandat fédéral. Près de 90 GD sur 101 étaient représentés, signe de la vitalité du syndicalisme libre et indépendant, fidèle à l'esprit confédéré de Force Ouvrière.

Une conférence fédérale, pivot du mi-mandat

Didier a d'emblée rappelé le caractère statutaire et démocratique de cette rencontre :

« Cette conférence est essentielle au bon fonctionnement de notre fédération », a-t-il déclaré, saluant le travail des équipes locales, des partenaires et des militants.

Cette semaine d'échanges s'annonce décisive : elle marque le lancement de la campagne des élections professionnelles de décembre 2026, enjeu majeur pour FO-SPS, au moment où le syndicalisme confédéré doit « engranger des victoires et redonner à Force Ouvrière la place qu'elle mérite ».

Une minute de silence a été observée pour honorer la mémoire des camarades disparus – Didier PIROT, Yves FREYENSEN, Roxanne IDOUDI, et tant d'autres. Un moment de recueillement empreint d'émotion et de fraternité.

FO-SPS, héritière du syndicalisme libre

2025 est, comme l'a rappelé le Secrétaire général, une année symbolique : 130 ans de la CGT de 1895, 120 ans de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, et 80 ans de la Sécurité sociale. Trois repères historiques qui fondent le syndicalisme libre et laïque auquel FO reste attachée. « Notre indépendance vis-à-vis de tout parti politique, de toute religion, de tout dogme, fait notre force », a martelé Didier BIRIG. « Elle permet à chacun de militer dans le respect de ses convictions. »

Mais ces anniversaires s'inscrivent dans un contexte mondial inquiétant : « Plus de 50 pays sont en guerre.



À Gaza, en Ukraine, les civils tombent sous les bombes. Le monde répète ses erreurs. Nous devons être vigilants et refuser les économies de guerre qui préparent le pire. »

Une charge frontale contre la politique Macron

Le ton s'est durci lorsque le Secrétaire général a abordé la situation sociale et politique française. Fidèle à la tradition de FO, il n'a mâché aucun mot contre la politique d'Emmanuel MACRON : « La présidence Macron n'a eu d'yeux que pour les riches et les ultra-riches. Leur fortune a doublé pendant que la pauvreté explosait. Plus de dix millions de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. »

Il a fustigé les attaques contre les services publics et les agents, citant pêle-mêle la réforme des retraites, les coupes dans l'assurance chômage, le gel du point d'indice, le blocage des carrières, la suppression de la GIPA et les hausses de franchises médicales. « Les services publics sont présentés comme responsables de la dette nationale, alors que plus de 200 milliards d'euros d'aides publiques sont versés chaque année aux grandes entreprises sans contrepartie ! Ce système est indécent. »

L'hôpital moribond et la territoriale menacée

Didier BIRIG a dressé un constat alarmant : « L'hôpital est moribond, au bord de la rupture organisée par les gouvernements successifs. La territoriale est désignée pour être dépecée, avec des milliers d'emplois en moins. »

Face à cette politique d'austérité, la Fédération FO-SPS appelle à la mobilisation contre les projets de lois de finances



Daniel FASQUELLE, maire du Touquet entouré de Didier BIRIG et Johann LAURENCY

(PLF et PLFSS), synonymes de gel salarial et de dégradation des conditions de travail.

Il a annoncé la présence de FO-SPS, aux côtés de la FGF, les 17, 18 et 19 octobre, dans un « bar-num syndical » à proximité de l'Assemblée nationale : « Nous ferons entendre haut et fort nos revendications sur les salaires, les retraites, les carrières et les conditions de travail ! »

2026 : une bataille électorale décisive

La conférence du Touquet ouvre la séquence électorale des prochaines élections professionnelles de la Fonction publique, prévues la semaine du 10 décembre 2026. Didier BIRIG a appelé à une mobilisation générale : « Cette élection sera cruciale. Nous devons reconquérir nos positions et défendre nos valeurs face à un gouvernement qui cherche à affaiblir notre modèle social. »

Le Secrétaire général a également alerté sur le projet de re-composition des régimes de retraite : la création d'une caisse unique regroupant fonction-

naires et contractuels, avec le risque de disparition de l'IRCANT-EC et du code des pensions civiles et militaires. « Plus que jamais, nous devons rester vigilants et prêts à prendre nos responsabilités. »

Un message d'unité et de continuité

Enfin, Didier a annoncé que le prochain congrès fédéral se tiendrait à Colmar en octobre 2027. Ce sera pour lui l'occasion de passer le flambeau, après plus de 40 années de militantisme FO.

« L'alternance entre les branches se fera dans le respect de nos statuts. Un camarade de la branche des Services publics me succédera. Nous sommes et resterons une fédération une et indivisible. Personne n'arrivera à nous diviser ! »

La salle s'est levée pour saluer cette déclaration d'unité, conclue par un vibrant : « Vive la plus belle et la plus grande fédération de notre Confédération ! Vive Force Ouvrière, libre et indépendante ! »

FO, un syndicat au cœur des combats pour les agents de la protection de l'enfance de la Gironde



Au sein du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) de la Gironde, le syndicat Force Ouvrière s'impose depuis trois décennies comme un acteur incontournable du dialogue social. Engagé dans la défense des agents, il porte haut les valeurs du service public et de la justice sociale, dans un établissement emblématique de la protection de l'enfance.

Le CDEF de la Gironde incarne près d'un siècle d'engagement public en faveur des enfants les plus vulnérables. Ses origines remontent aux années 1920 et la création d'une pouponnière en 1934 marque les débuts d'une mission de protection de l'enfance qui n'a cessé de se développer.

L'actuel CDEF naît en 1997 de la fusion du Foyer de l'Enfance d'Eysines et des Centres Départementaux d'Aide à la Famille de Bordeaux et de Talence.

Depuis, il assure, 24h/24 et 365 jours/an, l'accueil d'urgence d'enfants, d'adolescents, de jeunes majeurs et de jeunes parents confiés par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Aujourd'hui, le CDEF figure parmi les plus grands établissements publics de France dédiés à la protection de l'enfance. Il regroupe plus de **700 professionnels issus d'une quarantaine de métiers** - éducateurs, psychologues, médecins, infirmiers, agents techniques et administratifs, ... - qui assurent un accompagnement global et continu. L'établissement dispose de plus de **400 places d'accueil réparties sur plusieurs communes de Gironde**.

Depuis 2019, la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) a élargi ses missions et ses effectifs. Afin d'améliorer la cohérence des parcours et la proximité avec les usagers, **le CDEF s'est structuré autour de cinq Maisons départementales** : Petite Enfance, Enfance et Préadolescence, Adolescence, Parentale et Mineurs non accompagnés.

L'action du CDEF de la Gironde s'inscrit dans le cadre de l'Aide sociale à l'Enfance et vise à protéger les mineurs en danger, en leur apportant un soutien matériel, éducatif et psychologique, tout en accompagnant leurs familles. L'établissement assure leurs besoins essentiels, veille à leur orientation et préserve les liens affectifs indispensables à leur équilibre et à leur développement.

Naissance et ancrage du syndicat FO du CDEF 33

La présence syndicale de Force Ouvrière au sein du CDEF s'inscrit dans le temps long. **Le 6 janvier 1993, l'adoption des statuts du Syndicat départemental de la Gironde des personnels des établissements sociaux publics** marque le point de départ d'une représentation syndicale dédiée à la défense des agents du secteur social et médico-social.

Ce syndicat, affilié à la Fédération FO des personnels des Services publics et des Services de Santé (FO SPSS), regroupait alors les

personnels isolés de plusieurs établissements du département. Avec le temps, son action s'est recentrée sur le CDEF, au rythme des évolutions institutionnelles et statutaires du secteur.

Après plusieurs révisions de ses statuts – en 1995, 1997 et 2013 – l'organisation franchit une nouvelle étape en juin 2022. Réunie en assemblée générale, elle acte la transformation du SDES-FO en Syndicat FO du CDEF 33. Ce changement de dénomination s'accompagne d'une orientation claire : représenter exclusivement les agents du CDEF, défendre leurs droits, leurs métiers et leurs conditions de travail, tout en portant haut les valeurs de la liberté syndicale et du service public.

Depuis, le syndicat FO du CDEF s'impose comme un interlocuteur solide, reconnu et respecté dans le dialogue social local. Sa présence constante dans les instances et sur le terrain témoigne d'un engagement sans faille au service des agents.

Combats, victoires et revendications

Depuis trois décennies, le syndicat FO du CDEF s'est donné pour mission d'améliorer la reconnaissance, les conditions de travail et la protection des personnels. Ses combats se traduisent par des avancées concrètes, obtenues grâce à la mobilisation et



au dialogue avec la direction et le Conseil départemental de la Gironde.

Au plan salarial, le syndicat a obtenu la **généralisation du Complément de Traitement Indiciaire (CTI)** à l'ensemble des agents, y compris ceux qui en étaient initialement exclus. Cette mesure, revendiquée avec constance, a permis une reconnaissance financière légitime pour tous les métiers de la protection de l'enfance. À cela s'ajoute la **création d'une prime d'attractivité** pour les agents exerçant dans les services les plus en tension, afin de conforter les effectifs et fidéliser les professionnels. FO a également **négocié un calcul de la prime de service** plus favorable pour les agents.

Au plan de l'emploi, le syndicat a joué un rôle décisif dans la politique de stabilisation des personnels, en obtenant l'ou-

verture de concours sur les postes vacants. Ces recrutements ont permis de sécuriser les parcours professionnels et d'ancrer les agents dans la durée. FO du CDEF a également influé activement sur la rédaction des Lignes directrices de gestion (LDG), afin de **garantir une gestion transparente et équitable des carrières et promotions internes**.

La formation représente un autre pilier de son action. Le syndicat milite pour le développement des formations diplômantes et qualifiantes (plus d'une quarantaine en 2024), essentielles à la montée en compétences et à la reconnaissance professionnelle des agents. L'implication active de FO au sein de la commission formation vise de manière constante à permettre à chacun d'accéder à une montée en compétences réelles et surtout reconnues.

La santé, la sécurité et le bien-être au travail figurent également parmi les priorités syndicales. Pour exemples, FO a obtenu la **création d'un poste de psychologue du travail**, essentiel pour prévenir le mal-être professionnel et accompagner les équipes confrontées à la violence ou à la détresse sociale. Le syndicat s'est aussi mobilisé pour **maintenir le poste d'assistante sociale du personnel**, garant d'un accompagnement face aux difficultés personnelles ou familiales.



Sur le plan de la prévention, FO du CDEF 33 a participé à la réécriture du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et a proposé des améliorations concrètes pour renforcer la sécurité dans les services : conditions de travail de nuit, organisation des équipes, équipements adaptés, etc.

Le respect du temps de travail et des droits statutaires a fait l'objet d'une attention constante. Lors de la mise en œuvre des 1607 heures annuelles, le syndicat FO du CDEF 33 a obtenu un compromis préservant les jours de congés menacés, grâce à un dispositif de lissage du temps de travail sur l'année. De la même manière, le syndicat a contribué à une application

juste et équilibrée du guide du temps de travail, tout en restant conforme à la réglementation.

Ces conquêtes sociales, fruits d'un travail rigoureux et d'une présence quotidienne sur le terrain, ont permis au syndicat FO du CDEF d'arriver en tête lors des élections professionnelles de 2022. Une victoire syndicale qui consacre la confiance des agents et l'efficacité du collectif.

Cependant, le contexte budgétaire demeure préoccupant. Le Conseil départemental de la Gironde, principal financeur du CDEF, est confronté à un déficit de près de 90 millions d'euros sur un budget global de 1,8 milliard. La crise immobilière, la baisse des droits de mutation et la croissance démographique de la Gironde (près de 20.000 habi-

tants supplémentaires chaque année) fragilisent durablement les finances publiques.

Cette situation se traduit, au CDEF, par des restructurations de services et une pression accrue sur les équipes d'accueil d'urgence, d'autant que plusieurs structures associatives ont fermé leurs portes. Les parcours d'orientation des enfants sont désormais saturés, et le manque de lits en pédiopsychiatrie dans l'hôpital public complique encore les prises en charge.

Conscient de ces enjeux, le syndicat FO du CDEF plaide avec force pour la pérennité des fi-





nancements, le respect de la mission d'accueil d'urgence, et l'adaptation des moyens humains et matériels nécessaires à la sécurité des enfants comme des personnels. Avec sa Fédération, il revendique une augmentation de l'ensemble des rémunérations des agents publics après des années d'inflation non compensée.

Acteur majeur du dialogue social, le syndicat poursuit son travail de terrain dans les services, développe l'expertise de ses représentants et accompagne les agents dans leurs démarches collectives ou individuelles. Par son engagement, il incarne une conception exigeante du syndicalisme et du service public : celle d'une solidarité réelle, d'une protection renforcée et d'une reconnaissance de tous les métiers de l'enfance.



TÉMOIGNAGES



Aurélie

Le fait de me syndiquer m'a permis de faire de belles rencontres professionnelles et de mieux connaître le fonctionnement du CDEF.



Karine

Adhérente au syndicat FO depuis de nombreuses années, j'ai toujours pu compter sur la disponibilité et la compétence des représentants du personnel. Au cours de mes 26 années d'ancienneté, ils ont su m'apporter des réponses claires et un réel soutien lorsque j'ai rencontré des difficultés, qu'il s'agisse d'un courrier à rédiger ou d'un accompagnement lors d'un entretien. Cette expérience m'a donné envie, à mon tour, d'aider et d'informer mes collègues. Grâce aux élections professionnelles de 2022, j'ai été élue représentante du personnel et je m'efforce désormais d'être aussi présente et utile que l'ont été ceux qui m'ont accompagnée.



un établissement en France

le CDEF de la Gironde - témoignages

J'ai adhéré à FO en 2022, face à une pression RH constante exercée sur les agents. Quand on se fait convoquer après avoir refusé un sixième changement d'horaire pour le lendemain, qu'on enchaîne les "soir-matin" ou qu'on est accusée à tort d'avoir écrit sur un planning, on finit par se sentir seule et vulnérable ! J'ai rejoint FO pour être soutenue et entendue. Le syndicat m'a donné les clés pour comprendre mes droits et surtout le courage de les défendre. Aujourd'hui, grâce à FO-CDEF, je ne suis plus une simple spectatrice : je suis actrice du changement.

Leïla

J'ai adhéré à FO il y a plus de dix ans. Ma démarche était d'abord individuelle : je souhaitais renforcer le syndicat pour qu'il soit plus représentatif collectivement.

En 2022, j'ai accepté de figurer sur les listes pour les élections professionnelles et j'ai commencé à m'impliquer activement : rencontres avec les agents, participation aux instances, échanges sur le terrain. Le travail d'un représentant du personnel est souvent invisible. Il suppose une connaissance approfondie du droit du travail et de la fonction publique hospitalière, une compréhension fine des risques psychosociaux, et une posture d'écoute et d'objectivité pour faire respecter le droit et défendre les agents avec équité. C'est un engagement exigeant, mais profondément utile.

Sylviane

Le syndicalisme étant par nature vivant et mouvant, Martine a quitté le CDEF pour un nouveau projet professionnel. C'est assez naturellement que j'ai accepté de lui succéder, un peu au pied levé certes, mais confiant dans le soutien des collègues déjà en place et de David Vasseur, récemment élu secrétaire du GD 33, qui a su me guider.

Il a fallu rapidement s'organiser et lancer la campagne des élections professionnelles de 2018. Pour une équipe en reconstruction, le score obtenu fut plutôt honorable.

De ce premier mandat, je retiens surtout l'âpreté des négociations avec la direction et notre regrettable vice-présidente en charge des solidarités, Emmanuelle Ajon, qui ont permis d'obtenir une prime d'attractivité et de fidélisation pour les professionnels des groupes d'internat les moins attractifs.

Puis est venue la période du Covid, qui a mis en lumière les métiers dits "essentiels" et leur importance dans la société. Cette reconnaissance n'a pas duré, mais elle nous a permis d'obtenir, fin 2020, une prime exceptionnelle de 1 000 euros par agent, symbole fort de reconnaissance en Gironde.

Dans la foulée, les négociations du Ségur menées par Force Ouvrière ont permis d'obtenir le CTI (Complément de Traitement Indiciaire), et, au sein de notre établissement, son extension à tous les agents. Cette victoire collective a renforcé notre crédibilité et donné un nouvel élan à la campagne électorale de 2022, que nous avons remportée, faisant de FO-CDEF le syndicat majoritaire pour les quatre années à venir.

Aujourd'hui, j'ai la chance d'être entouré de personnes de grande valeur, entreprenantes et solidaires, à qui je peux faire confiance. Elles se reconnaîtront..

Pierre-André, secrétaire général

Éducateur spécialisé de formation, je suis arrivé au CDEF en 2017 sur un poste d'éducateur d'internat, sur les conseils de Jean-Paul Labrousse, alors secrétaire du SDES-FO.

Quelques années auparavant, j'avais rencontré Jean-Paul dans le cadre syndical. Avec deux collègues, nous avons créé un petit syndicat dans la structure où je travaillais, car il devenait urgent de défendre les droits des salariés confrontés à des conditions de travail déplorables.

David Vasseur, déjà impliqué au niveau du Groupement Départemental à l'époque, et Jean-Paul m'avaient beaucoup soutenu dans cette démarche. Avec le temps, j'ai mûri ma décision de franchir le pas et de changer d'employeur. Il faut dire qu'à l'époque, le CDEF de la Gironde offrait des conditions de travail plus favorables et le statut de fonctionnaire, plus protecteur.

À mon arrivée au CDEF, j'ai naturellement adhéré au SDES-FO. Jean-Paul venait de partir à la retraite, et une petite équipe très sympathique s'était constituée autour de la nouvelle secrétaire, Martine Schwall, avec Valérie, Christophe, Hélène, Aurélie, Véronique... autant de personnes bienveillantes et engagées que j'ai eu plaisir à côtoyer.

Amandine ROUSSEAU

Issue d'un milieu ouvrier, j'ai grandi avec des valeurs simples mais fortes : le travail, la solidarité et le respect de chacun. Ma mère, ATSEM dans les écoles et syndiquée, et mon père, ouvrier à l'usine, m'ont transmis la conviction que le service public est une richesse collective qu'il faut préserver.

Je les ai toujours vus défendre leurs droits, mais aussi ceux des autres, avec le souci constant de la justice et du bien commun. C'est sans doute là qu'est née, sans que je m'en rende compte, ma fibre syndicale.

Ma carrière

Après un bac professionnel secrétariat, j'ai voulu découvrir le monde du travail sous différents angles.

J'ai occupé des postes variés : animatrice lors de jobs d'été, agent d'entretien, agent de manutention en usine, agent d'accueil et de caisse dans un magasin d'ameublement.

J'ai également travaillé comme secrétaire pour un cultivateur qui produisait et commercialisait ses propres graines, une expérience enrichissante au contact du monde agricole, puis comme secrétaire dans le secteur automobile et poids lourds.

Ces années m'ont permis de développer une grande capacité d'adaptation, une ouverture sur différents univers professionnels et une réelle polyvalence.

Lorsque j'ai intégré le Centre hospitalier de Dreux en tant qu'adjointe administrative, j'ai découvert un univers à la fois exigeant et profondément humain. Ce qui m'a immédiatement plu, c'est la relation avec le public : ces échanges quotidiens, souvent empreints de bienveillance, tout en gérant la partie administrative (« la gestion du dossier patient ») qui comprend la coordination avec les équipes médicales et la facturation.

Mon engagement syndical

C'est lors des élections professionnelles de 2020 que j'ai découvert le syndicat Force Ouvrière. À ce moment-là, j'ai rencontré **Béatrice JAFFRENOU, militante depuis plus de quarante ans**. Elle m'a proposé d'être sur la liste FO, et c'est ainsi que j'ai fait mes premiers pas dans le syndicat.

Très vite, j'ai accepté la fonction de trésorière adjointe, puis j'ai obtenu des mandats en tant que titulaire au CSE et à la F3SCT.



Être militante, pour moi, c'est soutenir, défendre et avancer ensemble, dans les moments de calme comme dans les tempêtes !



J'ai découvert une équipe engagée et animée par des valeurs que je partage pleinement : la justice sociale, la bienveillance et le respect du service public.

Ces mandats m'ont permis de mieux comprendre les enjeux collectifs du monde hospitalier et la nécessité de défendre les droits et les conditions de travail des agents.

Ils m'ont également conduite à travailler avec l'Union locale FO de Dreux et aux côtés de l'UD FO 28 de Chartres, où se trouve le siège de notre Union départementale Force Ouvrière.

Avec l'équipe hospitalière de FO Chartres, nous échangeons régulièrement pour partager nos expériences, coordonner nos actions et faire avancer en-



semble les revendications des agents hospitaliers.

Cette coopération départementale donne encore plus de sens à mon engagement : elle montre que, partout dans nos hôpitaux, nous poursuivons les mêmes combats pour défendre le service public et ses personnels.

Je me suis donc formée sur le terrain, mais aussi grâce aux formations proposées par FO.

Au contact de tous ces militants, j'ai découvert la force d'un syndicat capable de porter la voix de chacun face à l'institution.

Au Centre hospitalier de Dreux, avec l'équipe FO, nous menons régulièrement des actions pour défendre les agents. Dernièrement, nous avons soutenu le mouvement des agents de service hospitalier (ASH), mobilisés autour de revendications essentielles : la création de postes supplémentaires, le respect du temps de travail et des repos. Nous avons également réaffirmé la nécessité de remplacer systématiquement les absences (arrêts maladie, congés), de mettre fin à la polyvalence

et aux glissements de tâches. Nous avons aussi alerté sur les besoins accrus en matériel et sur la qualité des produits d'entretien, qui doivent être revus pour garantir de bonnes conditions de travail et de sécurité.

Pour toutes ces raisons, les ASH ont fait appel au syndicat FO et nous avons décidé collectivement de déposer un préavis de grève.

mobilisations nationales menées par Force Ouvrière.

Attachés à notre indépendance syndicale, nous savons unir nos forces lorsque les enjeux dépassent le cadre de l'établissement.

Ainsi, nous avons pris part aux mobilisations contre la réforme des retraites.

Aujourd'hui, mon engagement syndical est à la fois une fierté et une force.

Au Centre hospitalier de Dreux,



À la suite d'échanges avec la direction, nous avons pris la décision d'entamer le mouvement.

Aux côtés des agents de service hospitalier, nous avons organisé des débrayages quotidiens devant l'hôpital pour rendre visibles leurs revendications et faire entendre leurs besoins.

Nous avons également mené des actions de communication en diffusant des tracts et en sollicitant la presse locale.

Ce mouvement n'est qu'un combat parmi tant d'autres que nous menons avec mes camarades FO. Au-delà des actions locales et départementales, notre engagement s'inscrit aussi dans les

nous sommes arrivés premiers aux élections professionnelles de 2022.

Cette victoire est une belle reconnaissance du travail mené sur le terrain.

Les prochaines élections se tiendront en décembre 2026, et je souhaite poursuivre cet engagement collectif fait de solidarité et de détermination.

Un petit clin d'œil à **Arnauld PIONNIER**, militant de longue date, pour son accompagnement et son engagement sans faille sur le terrain. Son parcours est un bel exemple d'évolution syndicale et de dévouement au collectif.

DÉCOUVREZ
LE PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE
PROPOSÉ PAR LE

c.g.o.s



« JE PROFITE DES AVANTAGES DU
C.G.O.S POUR **MON QUOTIDIEN**,
POUR **MA RETRAITE** AUSSI. »

Loïc, 28 ans, aide-soignant.

Avec le Plan d'Épargne Retraite de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers créée par le C.G.O.S, vous vous constituez un capital pendant votre vie active : une sécurité à long terme dont vous profitez au moment de la retraite. Simple, non ?

100% dédié aux hospitaliers, profitez des avantages du PER dont sa fiscalité et bénéficiez d'exclusivités telles que zéro frais sur vos versements.

crh.cgos.info



**COMPLÉMENTAIRE
RETRAITE** DES HOSPITALIERS
L'ÉPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S